Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024 Publication : 13/09/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41 Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTINGENDRE

Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Céline TONOT Monsieur Guillaume RUET Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

DM20240912 5 N°5 - 1/3

OBJET: HABITAT. POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré : Demande de garantie d'emprunt - Habellis - Acquisitionamélioration de 7 logements (4 PLUS, 3 PLAi) situés 71 rue Berbisey à Dijon

Au titre de sa délégation 2022 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 15 décembre, a financé Habellis pour l'acquisition-amélioration de 7 logements situés 71 rue Berbisey à Dijon.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 351 589,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAi Foncier, d'un montant de 53 167,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS, d'un montant de 42 118,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS Foncier d'un montant de 256 304,00 € sur 50 ans.

Habellis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces prêts, qui représentent 27,48 % du coût prévisionnel d'opération (1 279 224,49 € TTC).

Habellis, qui s'appuie parallèlement sur un prêt Action Logement et des subventions de l'État et de la Région Bourgogne-Franche Comté au titre d'Effilogis, mobilise 58 % de fonds propres.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°155705 en annexe signé entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à Habellis, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 351 589, 00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements (4 PLUS, 3 PLAi) situés 71 rue Berbisey à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°155705 constitué de 3 Lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 351 589,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- de dire que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR: 38 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 6 PROCURATION(S)

DM20240912 5 N°5 - 2/3

DM20240912_5 N°5 - 3/3